



SM à la carte assainissement Nord-Est de Seine-et-Marne (SIANE) (Siren : 257705509)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Rebais
Arrondissement	Provins
Département	Seine-et-Marne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	19/04/2000
Date d'effet	19/04/2000

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Alain BEAUFORT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	9/13 avenue Jean de La Fontaine
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	77510 REBAIS
Téléphone	01 64 04 52 45
Fax	01 64 04 51 23
Courriel	siane@fr.oleane.com
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	39 583
Densité moyenne	76,12

Périmètres

Nombre total de membres : 3

- Dont 1 commune membre :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
77	Beton-Bazoches (217700327)	922

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
77	CA Coulommiers Pays de Brie (200090504)	CA
77	CC des Deux Morin (200072544)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Assainissement collectif</p> <p><i>Le syndicat exerce deux compétences, toutes deux à la carte. Compétence A: collecte, transport et traitement des eaux usées, selon l'article L. 1321-1 du CGCT, hors maîtrise d'ouvrage. Le syndicat pourra, sur demande du propriétaire et selon bordereau de prix, procéder ou faire procéder au débouchage de canalisations à l'extérieur de l'habitation, entre maison et réseau collectif, si possibilité d'accessibilité. Le syndicat pourra intervenir dans les cadres suivants : - assistance technique aux Maires pour l'exercice de leur pouvoir de police lorsque ceux ci sont saisis de questions relatives aux systèmes d'assainissement collectif. AP 2019/DRCL/BLI/51 du 21 mai 2019 Carte (A): Compétence Assainissement Collectif Carte (B): Compétence Assainissement Non-Collectif Amillis (B) Aulnoy (A - B) Beauthel -Saints (A - B) Bellot (A - et R/S CC2M pour B) Beton-Bazoches (A) Boissy-le-Châtel (A - B) Chailly-en-Brie (B) Chartronges (A - B) Chauffry (B) Chevru (A - B) Choisy-en-Brie (A - B) Dagny ((B) Doue (A et R/S CC2M pour B) Giremoutiers (B) Hondevilliers (A -et R/S CC2M pour B) Jouy-sur-Morin (A -et R/S CC2M pour B) La Chapelle-Moutils (A - B) La Trétoire (A- et R/S CC2M pour B) Lescherolles (B) Leudon-en-Brie (A-B) Marolles-en-Brie (A - B) Mauperthuis (A - B) Meilleray (A - B) Mouroux (B) Orly-sur-Morin (A -et R/S CC2M pour B) Saint Cyr sur Morin (A - et R/S CC2M pour B) Saint-Germain-sous-Doue (A -et R/S CC2M pour B) Saint Léger (A - et R/S CC2M pour B) Saint-Martin-des-Champs (A - B) Saints Rémy La Vanne la commune (A- B) Villeneuve-sur-Bellot (A et R/S CC2M pour B)</i></p> <p>A la carte : La compétence a été conservée par : Chailly-en-Brie, Amillis, Dagny, Mouroux, Chauffry, CC la Brie des Morin</p> <p>Par substitution</p>
<p>- Assainissement non collectif</p> <p><i>Compétence B: contrôle et gestion des installations d'assainissement non collectifs. Le Syndicat assurera dans le cadre d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) l'ensemble des missions obligatoires relatives à l'assainissement non collectif : - contrôle des systèmes d'assainissement non collectif dans les conditions fixées par la réglementation (selon l'article L2224-8 du CGCT). Le syndicat pourra intervenir dans les cadres suivants : - assistance technique aux Maires pour l'exercice de leur pouvoir de police lorsque ceux-ci sont saisis de questions relatives aux systèmes d'assainissement non collectifs. - assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le compte des communes ou des particuliers souhaitant mener des opérations de réhabilitation d'assainissement non collectif. Dans le cadre de sa compétence entretien, le syndicat pourra proposer à terme, via une convention d'entretien avec l'utilisateur, l'entretien vidange</i></p>

d'installations d'assainissement non collectif sur le territoire des collectivités adhérentes.

A la carte : La compétence a été conservée par : Beton-Bazoches

Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)